



Centre Hospitalier
de Saint-Quentin

Groupement hospitalier de territoire
Aisne Nord – Haute Somme

Le B. A. BA des marchés publics

à destination des candidats novices



CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-QUENTIN

Qu'est-ce qu'un marché public ?

On parle de marché public dès lors qu'un établissement public, comme un centre hospitalier, souhaite procéder à un achat pour répondre à un besoin. Différentes règles et procédures permettent de faire respecter des principes d'égalité et de transparence.



Si vous êtes destinataire de ce document, c'est que le centre hospitalier de Saint-Quentin souhaite passer un marché, et que vous pourriez y être candidat !

Qu'est-ce qu'un dossier de consultation ?

On appelle dossier de consultation l'ensemble des documents publiés pour permettre aux entreprises de **comprendre la nature du besoin** et **la façon d'y répondre**.

Il se compose généralement des documents suivants :

- ✓ **un règlement de consultation** : ce document fixe les règles de la consultation : combien de temps les entreprises ont-elles pour répondre ? Comment doivent être transmises les offres ? Que doivent-elles contenir ?
 - ✓ **un cahier des clauses techniques particulières** : Il s'agit d'un cahier des charges. Ce document explicite le besoin de l'acheteur et détermine ses exigences.
 - ✓ **un cahier des clauses administratives particulières** : ce document explicite des règles de fonctionnement administratif du centre hospitalier de Saint-Quentin. Par exemple : les modalités de facturation, de livraison, les pénalités en cas de retard...
-

Comment répondre à un marché ?

Comment être informé d'une consultation ?

Via une plateforme de dématérialisation.
Par exemple, le centre hospitalier de Saint-Quentin rend ses consultations publiques sur www.achatpublic.com.

Comment formuler une réponse ?

Lors d'une réponse à un marché public, il faut distinguer la candidature de l'offre.

- ✓ **La candidature** : Le candidat se présente et justifie qu'il a les moyens (techniques, humains, matériels) d'assumer le marché. Il peut utiliser les formulaires nationaux DC1 et DC2, disponibles en ligne.
- ✓ **L'offre** : Le candidat apporte une réponse précise au besoin de l'acheteur. Elle se décompose en :
 - Un **document technique** qui décrit les produits, les délais de livraison... Le candidat expose la qualité de son offre.
 - Un **document financier**, fourni par l'établissement, que le candidat doit compléter avec ses prix.

Les règles concernant les candidatures et les offres sont décrites dans le **règlement de consultation**. Le centre hospitalier de Saint-Quentin a à cœur de ne demander que le strict nécessaire.

Comment transmettre sa réponse ?

A partir du 1^{er} octobre 2018, la **dématérialisation des marchés publics** devient obligatoire. Les candidats doivent envoyer leur réponse par voie électronique. La candidature et l'offre sont à déposer sur la plateforme www.achatpublic.com. Le centre hospitalier de Saint-Quentin propose une notice complète à ce sujet.

Et après ?

Comment se passe l'analyse des offres ?

Une date limite est fixée pour la remise des offres. A partir de cette date, le centre hospitalier de Saint-Quentin ouvre et compare les propositions des différents candidats pour identifier l'offre la plus avantageuse, selon les critères énoncés dans le règlement de consultation.

Comment sont prévenus les candidats ?

Les candidats non retenus sont prévenus les premiers. Lorsque la procédure est formalisée, **les candidats retenus sont prévenus onze jours plus tard.**

Que doivent faire les candidats retenus ?

Les candidats retenus devront fournir au centre hospitalier de Saint-Quentin :

- ✓ des documents attestant qu'ils sont en règle (cotisations sociales, situation fiscale...)
- ✓ un acte d'engagement rempli et signé qui fait office de contrat entre le titulaire et le centre hospitalier.

Comment se déroule le marché ?

Une fois le titulaire désigné officiellement par la notification, le marché peut débuter. Sa durée est indiquée dans le cahier des clauses administratives particulières. Le titulaire doit se conformer aux prestations et aux prix prévus dans son offre.

Il facture le centre hospitalier qui dispose d'un délai réglementaire de 50 jours pour effectuer le paiement.

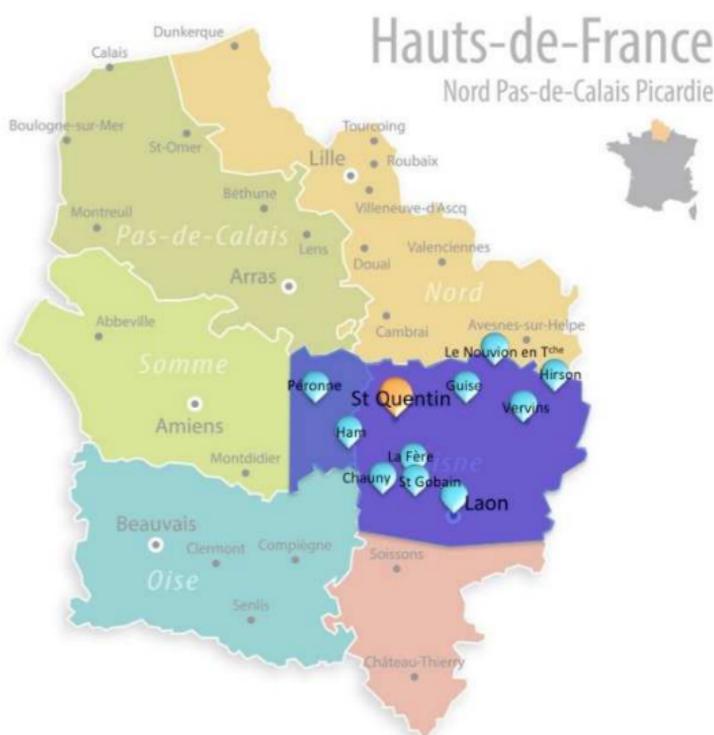
Qu'est-ce que le groupement hospitalier de territoire Aisne Nord – Haute Somme ?

Le groupement hospitalier de territoire (GHT) est un regroupement de différents établissements de santé, qui mettent en commun leurs moyens et savoir-faire pour améliorer l'efficacité et la qualité de leurs actions. La mutualisation de la fonction achat au sein du GHT s'inscrit dans le cadre plus général de la **politique nationale d'optimisation des achats hospitaliers**.

Le centre hospitalier de Saint-Quentin est établissement support du GHT Aisne Nord – Haute Somme, qui comprend **onze établissements** :

- Centre hospitalier de Chauny
- Centre hospitalier de Guise
- Centre hospitalier de Ham
- Centre hospitalier d'Hirson
- Centre hospitalier de La Fère
- Centre hospitalier de Laon
- Centre hospitalier du Nouvion
- Centre hospitalier de Péronne
- Centre hospitalier de Saint-Quentin
- Centre de rééducation et réadaptation fonctionnelle de Saint-Gobain
- Centre hospitalier de Vervins

La passation des marchés publics **pour l'ensemble de ces établissements** est donc centralisée à Saint-Quentin. Ce regroupement a pour effet d'entraîner une massification des besoins, susceptible de toucher un plus grand nombre de fournisseurs et par là-même, de favoriser de meilleures offres.





**Centre Hospitalier
de Saint-Quentin**

Centre hospitalier de Saint-Quentin

1 Avenue Michel de l'Hospital

B.P. 608 - 02321 Saint-Quentin

<http://www.ch-stquentin.fr/>

<https://www.facebook.com/siteofficielCHSQ/>